

La Société Republic Technologies International basée à Perpignan dont l'activité consiste en la conception, la fabrication et la distribution internationale d'accessoires pour fumeurs, dont le papier à rouler, a souhaité émettre de vives inquiétudes au regard de l'éventuelle application de la mesure "paquet neutre" aux cahiers de papier à rouler dans le cadre du projet de loi Santé initié par Marisol TOURAINE.

Aussi, François CALVET et son collègue Député, Fernand SIRE, ont souhaité relayer auprès du Premier Ministre, de la Ministre des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des Femmes ainsi qu'au Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique les craintes fondées de la seule entreprise française, implantée à Perpignan depuis près de 200 ans, produisant exclusivement en France du papier à rouler.

En effet, si une telle mesure devait être étendue au papier à rouler elle serait, en terme industriel, synonyme de destruction du patrimoine immatériel de l'entreprise, en terme de compétitivité et de concurrence ensuite, aurait pour conséquence de ne pénaliser principalement que l'entreprise Republic Technologies face à des concurrents étrangers qui eux ne verraient a contrario qu'une part mineure de leur activité affectée et en terme de contrefaçon enfin, elle favoriserait le développement des filières illégales existantes, contre lesquelles l'entreprise se bat aux côtés des services de l'Etat. Sur le plan sanitaire, cela signifierait l'arrivée massive sur le marché de produits contrefaisants extrêmement nocifs.

François CALVET et Fernand SIRE ont donc émis le souhait que ces éléments puissent être pris en compte dans les arbitrages lors des débats à venir.